

AGENCEMENT ET DESIGN D'ESPACES INTÉRIEURS

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00089

Date : 10/10/2024

Siret : 98420782900016

N° client : CLT00059

SCI LEBLOND JANS

13 place St Jean
79000 NIORT

Réf. : Réf. à DEV00049

Vous avez besoin de matérialiser, de toucher du doigt ce qui pourrait être votre projet ? L'esquisse vous permet de vous projeter au moyen de propositions en plans esquissés, en croquis d'intention.

Votre demande : Votre local professionnel est actuellement composé de 2 niveaux (RDC et 1er étage), reliés par un escalier intérieur. Précédemment, ces deux espaces étaient bien distincts avec un local professionnel au RDC et un appartement au 1er étage (avec un accès indépendant - et toujours existant - via l'escalier commun à tous les appartements de l'immeuble). Vous souhaitez aujourd'hui séparer à nouveau votre local professionnel pour recréer un appartement au R+1 et le louer en meublé.

Ce futur appartement devra comprendre :

- un salon principal
- une entrée
- une cuisine (évier 1 bac, plaque électrique 2 feux, hotte, frigo bas, plan de travail, 1 four, 1 micro-ondes, espace repas)
- une chambre (voire deux, si faisable) avec 1 lit 140x190cm
- une SdE (1 lavabo, 1 douche, WC à l'intérieur, 1 sèche-serviette)
- des rangements

Un lave-linge sera installé. Le ballon d'eau chaude est à changer (capacité actuelle à diminuer), ainsi que les WC. La reprise partielle du revêtement du sol est à envisager compte tenu du comblement de la trémie. Un compteur électrique indépendant sera installé dans l'appartement le 3 octobre.

Les locataires ciblés sont plutôt des étudiants ou un jeune couple sans enfant.

Votre budget prévisionnel est de 15 K€, hors mobilier (trouvé par ailleurs).

A noter qu'au niveau de l'urbanisme, l'appartement dispose déjà de la destination d'habitation, alors que le RDC est déclaré en local professionnel.

Délai de réalisation : Début de la mission Esquisse au plus tard 2 semaines après réception du devis signé.

Nota : Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles missions de bureau d'études (ex : Bureau d'études Structures), réglées directement par les clients au bureau d'études. A noter que, pour des raisons d'assurance, le recours à un bureau d'études Structures est obligatoire dès lors que le projet touche à des structures porteuses.

Libellé	Montant
<p>ESQUISSE</p> <p>1/ <u>Visite expertise de 2h30 sur le lieu à réagencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecoute et analyse de vos besoins • Découverte de l'espace à agencer et identification de ses points forts et de ses contraintes • Détermination de votre budget prévisionnel • Analyse de la faisabilité de votre projet au regard de vos besoins et de votre budget • Proposition de scénarios d'agencement • Relevé de mesures et prise de photos • Synthèse et reformulation orale de vos besoins et des préconisations d'agencement <p>2/ <u>Travail de conception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise au propre du relevé de mesures et réalisation du plan de l'existant à l'échelle • Recherche des différentes possibilités d'agencement de l'espace concerné, en prenant en compte votre cahier des charges, votre budget prévisionnel et les spécificités de l'espace à agencer <p>3/ <u>Rendez-vous, chez vous, de présentation du dossier d'esquisse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel de votre cahier des charges et des contraintes de l'espace • Plan informatique de l'existant, à l'échelle • Proposition d'un ou deux agencements sous forme de plans esquissés et concepts (dessins / maquettes / croquis d'intention / ...) pour illustrer ce que pourrait être votre futur projet • Envoi du dossier sous format dématérialisé <hr/> <p><i>Règlement effectué par les clients, le jour du rendez-vous, par chèque (Chèque Banque Populaire Niort n° 0000007).</i></p> <p><i>En vous remerciant de votre confiance, Cordialement,</i></p>	960,00 €

Type de vente : Prestation de services

Règlement	Chèque	Total	960,00 €
Echéance(s)	960,00 € au 10/10/2024		
Coordonnées bancaires			
Nom	CCM NIORT		
IBAN	FR7615519391020002365500221		
BIC	CMCIFR2A		

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EIRL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE. Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.